

PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES

Pour les sinistrés des incendies de Gironde

Des juristes et des avocats seront à votre écoute

**Lundi 3, mercredi 5, vendredi 7,
Lundi 10, mercredi 12 août 2026**

9h30 - 12h30 | 13h30 - 16h30

📍 Mairie du Porge - 1 place Saint-Seurin
(Salle Océan et Salle Médoc)

Posez toutes vos questions à des professionnels

Mon logement a été détruit,
quels sont mes droits ?

Comment solliciter
mon assurance habitation ?

Dois-je payer ma taxe foncière ?
Comment faire avec mes abonnements ?

Professionnels : comment faire face
à mes échéances financières ?

Locataire ou propriétaire, quelles
démarches dois-je accomplir ?

Salariés : quels sont mes droits ?

Comment compléter mon dossier en
vue du passage de l'expert de
l'assurance ?

Puis-je obtenir une aide
d'urgence ou un relogement ?



Barreau
Bordeaux